



Compte-rendu du Conseil d'Administration du CEREMA du 30 mars 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 février (délibération)
2. Consultations écrites du 18 février 2015 et du 11 mars 2015
3. Quelques points d'actualité
4. Budget rectificatif d'inventaire 2014 : dotation aux provisions (délibération)
5. Compte financier 2014 et compte de bilan (Ce point est reporté au CA du 29 avril 2015)
6. Projet de transaction avec le Sivom Côte Sud (délibération)
7. Élaboration du projet stratégique
8. Compte-rendu du directeur général
9. Questions diverses

Le Directeur Général (DG), M. B. Larroutou, indique qu'il n'y a plus de représentant du budget, celui-ci ayant quitté ses fonctions récemment. **Sur 21 titulaires, seuls 14 sont présents ce jour.**

Suite aux déclarations préalables, le président du CA, M. G. Perdriau, et le DG ont apporté quelques réponses :

- une 1ère version du rapport Berteaud sur le schéma directeur immobilier du CEREMA sera soumise pour observation en vue de la sortie d'un rapport la semaine prochaine ;
- les premières propositions concernant la revalorisation des indemnités des frais de déplacements seront faites lors du prochain CA du 29 avril ;

1. Point 7 – Projet stratégique

Le président précise que la version 1 a été élaborée suite à de nombreux échanges et qu'une version 2 sera rédigée d'ici le 10 avril pour un vote du CA du 29 avril 2015.

Le DG précise qu'en plus des consultations en interne dans les directions techniques et territoriales, chaque directeur ayant remonté une synthèse étudiée en Codir Cerema, il y a également eu beaucoup de consultations externes : collectivités, administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics, associations, fédérations...

Les modifications les plus importantes sont :

- la mise en relief de 8 grandes orientations stratégiques ;
- la rédaction d'une synthèse des points forts ;
- des ajouts sur les sujets de sécurité routière ;
- un changement de rédaction du sujet qui concerne les infrastructures de transport (enjeux et objectifs) suite à de nombreux échanges avec la DGITM. Le Cerema doit rester l'établissement de référence en France sur le domaine de la gestion des infrastructures qui représente 40 % de l'activité du Cerema, l'objectif dans les 5 ans serait de 35 %, soit - 12,5 % sur le domaine routier qui restera l'activité n°1 du Cerema, mais l'accent sera mis sur les infrastructures existantes.

REACTIONS DES MEMBRES :

Les membres soulignent d'une manière générale le travail effectué sur le projet stratégique.

*Pour **Mme C. Bouchet (représentante du ministre chargé des transports)** il y a une articulation très forte à trouver entre les compétences du Cerema et celles présentes dans les services déconcentrés : DIR, DREAL, DDT. Un regret est exprimé sur le fait que la réduction de 5 % de l'activité qui concerne les infrastructures ne soit pas fondée sur une étude de marché. Elle maintient que le champ des infrastructures est celui le plus développé au Cerema et il lui semble dangereux d'être en position de repli sur ce domaine. Ce choix devrait être éclairé par une analyse économique. C'est d'ailleurs une analyse économique qui devrait fonder les choix d'orientation pour le Cerema.*

*Pour **M. C. Durreleman (représentant du ministre chargé de l'urbanisme)** il est important de souligner que l'état a besoin du Cerema. On ne doit pas s'exprimer en opposition entre les champs d'activités : les infrastructures desservent les territoires, etc... Que viennent faire les 10 % de SCSP (subventions pour charge de service public) prévues pour 2016 dans un projet basé sur 5 ans ? On peut comprendre qu'il y ait une marge pour les collectivités mais 10 % semble une marge élevée alors qu'on est entre 2 et 5 % aujourd'hui. Les PCI sont des dispositifs qui ont fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité mais ce sont des dispositifs qui doivent être réexaminés périodiquement.*

*Pour **Mme M. Salathé (représentante du ministre de l'intérieur)** le Cerema est déjà au service de l'Etat et elle espère que cela va continuer. La première orientation stratégique doit être : au service de l'Etat. Il est important de noter ce que l'on fait bien avant et ce que l'on veut faire : il faut voir ce qu'est la force du Cerema et ensuite voir ce que l'on peut développer. La DSCR se réjouit d'un point d'ajout sur la sécurité routière, mais remarque que le domaine des infrastructures apparaît loin dans le document en page 56 !.*

***M. F. Ravel (représentant du ministre de la recherche)** précise sa neutralité, car son ministère ne finance pas le Cerema. Il indique que l'existence même de ce document est une qualité et qu'au-delà des chiffres, il faut s'intéresser aux tendances. Il ne faut pas oublier que le monde change et qu'un organisme comme le Cerema a un rôle à jouer dans la transition énergétique et l'écologie en cohérence forte avec l'ancrage territorial : c'est par des expériences à l'échelle locale que l'on peut démontrer que cela fonctionne et développer ensuite à une échelle nationale.*

Dans le domaine de l'innovation, le Cerema a un double rôle à jouer : appropriation de l'innovation et rôle inverse d'accompagnement de l'innovation en aidant les collectivités dans l'utilisation de nouveaux outils.

***M. M. Mondon (FNAUT – Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports)** trouve intéressante la partie modifiée qui concerne les infrastructures. Il faut trouver un équilibre dans les dépenses pour optimiser l'efficacité dans le domaine des infrastructures.*

***M. J-P Lhuillier (FNE – France Nature Environnement)** félicite le gros travail interne. La synthèse lui paraît plus digeste. Si l'on veut que le Cerema rayonne, il faut qu'en interne on soit convaincu par ce projet !*

Sur le fond, le mot territorial apparaît peu et il propose de positionner ce sujet en tête du projet. Il faut que les collectivités territoriales soient mieux intégrées à l'offre de service du Cerema et qu'elles indiquent comment elles veulent s'investir en tutelle. Il souhaite que le CEREMA accompagne mieux les collectivités lors des débats publics, notamment sur l'aspect méthodologie.

Attention à ne pas oublier tous les modes lorsqu'on parle d'infrastructures (maritime, fluvial, ferroviaire...).

Il faut éviter la concurrence voir l'ignorance de l'autre entre établissements publics. Il faudrait

améliorer le tableau de la CGT en faisant apparaître les complémentarités entre les différents établissements publics. Ce sentiment de concurrence que l'on a parfois est néfaste.

M. F. Rol-Tanguy (commissaire du gouvernement) souligne également l'importance du travail réalisé. Il maintient qu'un projet stratégique doit se doubler d'un projet économique, conscient que c'est inenvisageable d'ici le prochain CA du 29 avril.

La première orientation doit être l'ouverture vers les collectivités territoriales. Il faut envisager une recette de partenariat, trouver les formes d'une co-tutelle, y compris financières, et en définir la méthode.

Le Cerema doit s'appuyer sur ses points forts : les infrastructures. Il y a actuellement un gros problème de maintien de l'état du patrimoine et les réparations ressemblent parfois à de la reconstruction.

Concernant les 10 % de la SCSP pour des travaux envers les collectivités, il faut faire valider cette activité par la tutelle. Les 10 % sont à atteindre d'ici 5 ans et non brutalement. Les choix du Cerema doivent être corrélés avec la réalité économique actuelle.

C'est compliqué pour le CA de s'engager sur un document aussi long. Le CA devrait plutôt s'engager sur une synthèse.

Mme C. Casanova (Assemblée des communautés de France) souligne également le travail effectué. Il est important d'avoir une synthèse du document mais c'est le document exhaustif qui doit être mis à acceptation du CA et non une synthèse, qui risque de faire des coupes involontaires ou volontaires...

Elle constate que l'État renvoie les collectivités à leurs responsabilités alors qu'il s'est fortement désengagé (ADS, ATESAT, ...). Les collectivités ne pourront prendre en charge le désengagement de l'État qui réduit la SCSP.

Elle est attachée à ce que la culture de l'ex-CERTU se soit pas perdue, notamment pour garantir l'égalité de traitement des territoires. Elle souhaite un positionnement d'expert, notamment dans les débats publics, au travers y compris d'analyses socio-économiques qui font souvent défaut. Bien que connaissant peu le domaine des infrastructures, elle porte l'aspect gestion du patrimoine.

M. G. Perdriau (Association des maires de France) est gêné de l'opposition État-Collectivités locales, les deux assurant des missions de service public. Il ne souhaite pas qu'on oppose les deux entités dans le document. Il souligne la qualité du document qui est précis et va loin dans les intentions. Pour les mêmes raisons que Mme Casanova, il souhaite conserver ce niveau de détail.

L'État baisse ses dotations, ce qui amène à faire des choix sur les missions que doit assurer le Cerema. Dans un délai restreint, il est difficile de demander aux collectivités de prendre le relais, qui ont des charges supplémentaires.

M. L. Tapadinhas (représentant du ministre chargé du développement durable) n'est pas intervenu.

M. B. Larrouturou nous rapporte les propos de M. G. Meyer (Fédération des villes moyennes) : attention au risque de dispersion du Cerema en choisissant de rester présent dans 9 champs d'action. La préparation de ce projet se fait dans un contexte particulier de décentralisation (régions) et le Cerema devra savoir écouter les collectivités et s'adapter. Proposition d'insister sur l'inter-territorialité (inter-échelle) entre les collectivités : relations villes -territoires, villes -métropoles, etc ... Accompagner les collectivités vers l'Europe. Sur l'orientation principale, le représentant de la Fédération des villes moyennes est d'accord.

B. Larrouturou indique que le représentant de l'Assemblée des départements de France n'a pas pu être joint.

B. Larrouturou nous rapporte les propos de Mme E. Giraud (Association des régions de France) : elle a la conviction que le partenariat avec les régions est important. Il faut concentrer le domaine des

infrastructures sur la gestion du patrimoine. Certains sujets sont indispensables : transition énergétique, mobilité dans les territoires, sujet du foncier, etc...

Réactions de la CGT :

La CGT regrette le manque de participation au CA et notamment des collectivités (2/5 membres), alors que ce sujet conditionne l'avenir des 5 prochaines années du CEREMA.

Le projet indique dans son chapitre 6 que « les compétences des agents sont la première richesse du Cerema ». Il faut donc bâtir une stratégie à partir de la compétence des agents. La CGT demande que ce soit la première partie du document.

Le Cerema doit garder une activité importante dans la gestion des infrastructures et faire durer ce qui existe, mais elle doit aussi intervenir dans les nouveaux projets, car ce ne sont pas les études qui coûtent le plus cher dans les projets. En revanche si l'infrastructure est mal conçue, le coût va flamber !

Il y a de nouveaux domaines émergeant dans le projet, dans un cadre de réduction de moyen, comment arbitrer les sujets ?

Le problème du financement de l'activité du Cerema, et pour le compte de qui, doit être clarifié dans le projet. Le projet est établi pour 5 ans, or c'est seulement en 2016 qu'il est prévu de mobiliser 10 % de la subvention pour charge de service public (SCSP) pour les collectivités ?

Le chiffrage des évolutions est important pour les agents. La phrase « ...on va diminuer modérément les infrastructures... » doit être clarifiée (cf page 1 diminution prévue de 12,5%). Quelle sera la baisse d'effectifs associée ?

Les collectivités attendent du Cerema l'expertise en infrastructure, quid du renouvellement du matériel, notamment en contrôle routier, sans endommager la capacité de production du Cerema ?

Enfin, la CGT exige plus de transparence et souhaite avoir un retour des différentes remontées des directeurs des Dter et Dtec en Codir Cerema.

Le président du CA indique qu'il est effectivement important de rappeler ce qu'est le Cerema dans l'introduction et de partir des compétences des agents.

B. Larroutou rappelle que l'Etat restera le bénéficiaire essentiel de l'action du Cerema. Le Cerema sera très attentif aux besoins d'appuis des ministères de tutelle. Il lui semble cependant important de pouvoir utiliser une part de la SCSP pour développer les partenariats avec les collectivités, développer les actions de formation et diffusion de la connaissance, soutenir les activités d'innovation, préparer de nouvelles offres de services et de produits ... Il est cependant difficile de démontrer l'estimation de 10 %. Sur les infrastructures nouvelles le CEREMA conservera 2 équipes sur toute la France.

M. Rol-Tanguy (commissaire du gouvernement) indique qu'il faut avoir un regard économique sur l'utilisation de la SCSP. Celle-ci ne sera peut-être pas de 10 % en 2016, mais nous pouvons essayer de tendre vers cela pour les 5 ans à venir. Il a précisé qu'il ne cherchait pas à gagner du temps et que dès maintenant il faut regarder comment les collectivités locales peuvent prendre leur part. Le Cerema doit agir en tête de réseau (mutualisation) et permettrait aux collectivités d'économiser la création d'un service avec les compétences déjà présentes au Cerema. Il faut trouver la solution pour maintenir la tête de réseau qu'est le Cerema. Les questions de mutualisation, les collectivités se les posent maintenant.

2. Point 1 : approbation du procès-verbal :

Accpté : 14 votes POUR

3. Point 2 : consultations écrites du 18 février 2015 et du 11 mars 2015

La CGT se pose la question de la représentativité (le quorum a été atteint de justesse lors de la dernière consultation écrite avec 11 votants sur 21 membres) et donc de l'intérêt de ces consultations via la messagerie électronique, sans cadre de débat. Elle demande où en est la constitution de la commission marchés et propose que celle-ci puisse apporter des éclairages au CA en amont de ces consultations.

4. Point 3 : quelques points d'actualité

Présentation de M. Julien BURGHOLZER de la Direction Territoriale Est : « l'appui du Cerema à la rénovation énergétique des bâtiments ».

5. Point 4 : budget rectificatif d'inventaire 2014 : dotation aux provisions (délibération)

Présentation de la secrétaire générale, Mme S. Moreau : le montant total des provisions s'élève à 16 107 539 euros. Il se décompose en :

- provisions pour risques et charges d'exploitation : 13 019 443 euros. Il s'agit des passifs sociaux de l'établissement, notamment des provisions pour les comptes-épargne-temps antérieurs au 1^{er} janvier 2014 pour 10 074 938 euros (actuellement 53 365 jours stockés dans les CET des agents) ;
- dépréciation des actifs circulants : 2 716 631 euros, créances « douteuses » antérieures au Cerema transférées par l'Etat que le CEREMA ne pourra pas recouvrir ;
- provisions pour risques et charges exceptionnels : 371 465 euros (cf point 6).

La CGT demande une dotation supplémentaire du ministère de 10 M€ pour couvrir la charge des CET antérieurs à la création du Cerema.

Pour M. Rol-Tanguy ce chiffre est exagéré, car les 20 premiers jours ne sont pas « monétisables ».

La CGT répond que l'utilisation de ces jours engendrera pour le CEREMA une perte de production qui a été réalisée par les agents lorsqu'ils étaient au ministère.

Le président du C.A. indique qu'il fera une demande au ministère de tutelle pour cette prise en charge.

La CGT rappelle sa demande d'un état exhaustif et sincère des transferts du ministère à la création du CEREMA.

Budget accepté : 9 votes POUR – 5 ABSTENTIONS (CGT – CFDT – FO)

6. Point 6 : projet de transaction avec le Sivom Côte Sud (délibération)

Un litige est en cours entre le Sivom Côte Sud et l'ex CETE du Sud-Ouest.

Il est proposé de solder ce litige par une transaction : après discussion avec le MEDDE et le Cerema, le Sivom Côte Sud a accepté de transiger à hauteur de 260 000 euros. Le projet de transaction correspondant est proposé à l'approbation du CA. En cas d'approbation par le CA, la dépense fera l'objet d'une reprise sur provision et sera imputée au budget 2015 de l'établissement.

Projet accepté : 10 votes POUR (FO) – 4 ABSTENTIONS (CGT - CFDT)

Nb : Le point financier a été reporté. Toutefois ce sujet rejoint la demande de la CGT d'un état exhaustif du transfert du ministère à la création du CEREMA.

Les points restants ne sont pas traités. La séance est close.